



Distr.: LIMITEE
E/CN.14/L.665
26 mars 1979
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIC POUR L'AFRIQUE

Quatorzième session/
Cinquième réunion de la
Conférence des ministres

Rabat, 20-28 mars 1979

PROJET DE RESOLUTION 9
REFORME AGRAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL

La Conférence des ministres,

Consciente du fait que le caractère inadéquat des systèmes agraires et des structures de production figure parmi les facteurs qui ont entravé le développement de l'agriculture, et en particulier de la production alimentaire, dans la région africaine,

Reconnaissant que la majorité de la population de la région dépend directement des activités rurales pour ses moyens d'existence,

Prenant note de la résolution 13/77 adoptée lors de la dix-neuvième Conférence de la FAO et des résolutions du Conseil économique et social demandant l'organisation d'une Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui devrait se tenir à Rome en juillet 1979,

1. Accueille avec satisfaction la résolution concernant la réforme agraire et le développement rural adoptée lors de la dixième conférence régionale biennale FAO/CEA des ministres africains de l'agriculture, qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en septembre 1973;
2. Reconnaît qu'afin d'atteindre des niveaux plus élevés de productivité, la nécessité d'accroître la distribution optimale des ressources et des revenus en faveur des zones rurales ainsi que les possibilités d'emploi implique que les systèmes traditionnels d'occupation des terres et les institutions rurales des Etats membres devront peut-être être ajustés;
3. Prie instamment les gouvernements de la région d'améliorer l'infrastructure socio-économique qui est essentielle afin de promouvoir le développement rural intégré;
4. Prie le Secrétaire Exécutif de collaborer activement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres organismes des Nations Unies concernés pour les travaux entrepris au niveau des pays africains dans le cadre de l'Opération commune de l'Equipe spéciale interinstitutions sur le développement rural (CAC);
5. Demande à la Commission, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation de l'unité africaine, d'organiser dès que possible une réunion régionale sur la réforme agraire et le développement rural, afin d'examiner les recommandations qui seront faites lors de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural ainsi que les moyens de mettre en oeuvre dans la pratique celles qui s'appliquent à la région africaine.